



INFORMATIONS COMMUNALES :

Mardi 23 Juin 2015

N°
45/15

INTERVENTION SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE :

Il s'avère que des vannes de secteurs sur l'adduction d'eau potable ont été manœuvrées par d'autres personnes que les services communaux.

Cette intervention est strictement illégale et pénalise la distribution normale d'eau dans les secteurs mais surtout peut se révéler fortement préjudiciable en cas d'incendie.

Cette prescription vaut également et surtout pour les entreprises qui interviennent pour vous et ne sont pas habilitées à manipuler les vannes du réseau.

Dans le cas où cette action se renouvelerait, la Commune portera plainte pour qu'une enquête et punition soient diligentées.

Le Maire.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique